

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire

Le 9 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Yannick PAQUE – Jérémie VIAL – Annie MONNERY – Kenan SOLMAZ – Maria-Dolorès THUDEROZ – Patrick BERTHON – Emilie RATTON – Michaël DUCHAINE – Fatima BENKHEIRA – Aurélie MARQUET – Geneviève TABARET – Clémentine FIGUET – Patrick RAMON – Fabrice LARIOL – Sébastien MECHAIN – Corinne JOURDAN – Mégane JOURDAN – Jean-Pierre PODKOWA – Hélène TALARCZYK – Jean-Michel PEROUZE – Marlène CAPONI – Philippe MEYNIER – Marie-Christine ROSTAING – Mathias LAUNEY – Lucile CASSASSOLLES – Loutfi BOUJILA – Magalie AÏDI

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 27

PROCURATIONS : 2

VOTANTS : 29

POUR : 29

ABSTENTION : 0

CONTRE :

N° 2026-41

Avaient donné procuration : Messieurs Cyril BRUZZESE (pouvoir à Yannick PAQUE) et Laurent BROSSELIN (pouvoir à Magalie AÏDI)

Etaient absents excusés : néant

Madame Marie-Christine ROSTAING a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Adhésion de la commune de Beaurepaire à la démarche « Ville ambassadrice du don d'organes »

Le don d'organes est un magnifique geste de fraternité. Cependant, malgré tous les efforts des associations militantes, des équipes de professionnels et du ministère de la Santé, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant.

Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes, malgré la loi française qui prévoit que nous soyons tous présumés consentants au don d'organes sauf si nous avons exprimé un refus de notre vivant.

En devenant « Ville ambassadrice du don d'organes », la ville de Beaurepaire s'engage dans ce mouvement solidaire national qui permet de sauver des milliers de vies chaque année. Cet engagement vise à sensibiliser et à promouvoir activement le don d'organes, à informer sur cette belle cause de solidarité afin d'augmenter le nombre de greffes et réduire les décès dus aux manques de greffons en :

- développant une véritable culture du don à l'intérieur de la commune : c'est en en parlant régulièrement et en banalisant le sujet que le taux d'opposition viendra à reculer.
- promouvant le ruban vert, symbole du don d'organes et de remerciements aux donateurs et à leurs proches.

Le fait de devenir ville ambassadrice se matérialiserait par la pose de panneaux « Beaurepaire, ville ambassadrice du don d'organes » aux entrées de ville, ainsi que par la participation à des actions collectives de sensibilisation.

L'adhésion de la ville est gratuite. Des dépenses éventuelles pourront avoir lieu si la ville décide de réaliser des manifestations en lien avec cette thématique.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et suivants,

Vu la charte « ville ambassadrice du don d'organes »,

Vu l'avis de la commission santé et handicap,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-ADHERE à la démarche « Ville ambassadrice du don d'organes »,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte « Ville ambassadrice du don d'organes » et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Yannick PAQUE

